

ACCESSIBILITÉ : Rapport d'étape annuel pour l'année scolaire

2015- 2016		2016- 2017		2017- 2018		2018- 2019	X	2019- 2020		2020- 2021	
---------------	--	---------------	--	---------------	--	---------------	---	---------------	--	---------------	--

Travail qui avait été prévu pour l'année scolaire antérieure	Complété	À compléter
1. Poursuivre la révision, afin d'en assurer la conformité aux normes d'accessibilité, des sujets suivants : a) la formation offerte aux éducateurs; b) les ressources et le matériel didactiques et de formation; c) le processus de rétroaction. Note : Utiliser la plateforme informatisée FormaPRO du CFORP pour la gestion des formations.		X
2. Revoir, selon les normes d'accessibilité, les démarches du Conseil scolaire portant sur l'exigence « Obtention/acquisition: biens, services, installations ».		X (Remis)
3. Poursuivre le travail suivant : a) le transfert de ressources publiques conformément aux règles d'accessibilité (ex. : informations destinées aux parents, dont les procès-verbaux du CCED et le Plan annuel de l'enfance en difficulté); b) la mise en œuvre de la priorité annuelle portant sur la formation des nouveaux membres du personnel; c) le maintien d'un bilan de la formation donnée. d) le montage d'une formation à l'intention des bénévoles, dont la formation en ligne et le format papier.	X	X (Remis) X (Bénévoles) X

Travail accompli pendant l'année scolaire précédente (détails) et autres
<ul style="list-style-type: none"> Nous sommes toujours en attente de la plateforme informatisée FormaPRO du CFORP pour la gestion de nos dossiers de formation. La formation à l'intention des bénévoles avait été complétée. Toutefois, le défi rencontré est la disponibilité des bénévoles pour leur participation à la formation. Nous devons donc étudier d'autres formats possibles dans la livraison de ce service. Nous avons mis en attente le transfert des ressources publiques conformément aux règles d'accessibilité car le nouveau site Web répondra à cette exigence. D'ici là, nous continuerons à répondre aux besoins d'accommodements de notre clientèle, selon les demandes.

Travail prévu pour l'année scolaire en cours (2019-2020)
<ul style="list-style-type: none"> Révision du site Web du Conseil scolaire afin qu'il rencontre les normes d'accessibilité. Révision, selon les normes d'accessibilité, des démarches du Conseil scolaire portant sur l'exigence « Obtention/acquisition : biens, services, installations ».